

Utilisez votre Compte Personnel de Formation (CPF) pour financer votre parcours ESARP **EN FORMATION INITIALE**.
Suivez ce guide pas à pas pour trouver votre formation et finaliser votre inscription.



1 RENDEZ-VOUS SUR LE SITE OFFICIEL ET CONNECTEZ-VOUS AVEC FRANCE CONNECT+

Accédez à la plateforme officielle
Mon Compte Formation :

<https://www.moncompteformation.gouv.fr>

France Connect+ est la version sécurisée de France Connect. Il vous permet de vous identifier sur Mon Compte Formation avec un niveau de sécurité renforcé.



Connectez-vous à votre compte avec France Connect+.

Deux options pour vous connecter :

Option 1 :

France Identité

Utilisez l'application France Identité sur votre smartphone pour vous connecter via France Connect+.



Option 2 :

Identité Numérique

Utilisez l'application Identité Numérique La Poste pour vous connecter via France Connect+.



Comment créer votre identité numérique ?

1. Rendez-vous sur l'application choisie (France Identité ou Identité Numérique).
2. Créez votre identité numérique en suivant les étapes de vérification (pièce d'identité + selfie vidéo).
3. Une fois activée, sélectionnez France Identité ou Identité Numérique comme moyen de connexion via France Connect+ sur Mon Compte Formation.

2 TROUVEZ VOTRE FORMATION

Dans "Trouver votre formation", tapez l'intitulé exact de la formation de l'ESARP que vous souhaitez suivre.

Important : tapez l'intitulé exact de la formation (ADF) pour la retrouver.

Exemples : "CQP Enquêteur civil" / "CQP Enquêteur - Agent de recherches privées" / "Responsable d'investigations et d'opérations de recherches privées"

3 CHOISISSEZ VOTRE FORMATION

3 formations initiales proposées par l'ESARP :



CQP ENQUÊTEUR CIVIL

Emploi sédentaire qui vise à mettre en œuvre toutes les techniques d'investigations pour rechercher des informations (par téléphone et informatique) sur les personnes recherchées (physiques ou morales).



CQP ENQUÊTEUR - AGENT DE RECHERCHES PRIVÉES

Devenez Agent de Recherches Privées et exercez des missions d'enquêtes et de surveillance dans le respect du cadre légal.



RESPONSABLE D'INVESTIGATIONS ET D'OPÉRATIONS DE RECHERCHES PRIVÉES

Prenez en charge, organisez et pilotez des missions d'investigations complexes et encadrez une équipe.



Cliquez sur la formation qui vous intéresse pour consulter le détail : objectifs, contenu, durée, prérequis, dates et lieux.

4 SÉLECTIONNEZ VOTRE SESSION

Sur la fiche formation, choisissez la session qui vous convient.

- ✓ Consultez les dates, le lieu et le nombre de places disponibles.
- ✓ Sélectionnez la session souhaitée.

Choisissez votre session

- ☐ Du 10/06/2026 au 20/06/2026 Paris (75)
- ☐ Du 15/09/2026 au 26/09/2026 Lyon (69)
- ☒ Du 01/12/2026 au 12/12/2026 Marseille (13)

5 LA VALIDATION DE VOTRE INSCRIPTION CPF SE DÉROULE EN 3 ÉTAPES



Les demandeurs d'emploi sont exonérés de la participation financière obligatoire. Les autres bénéficiaires doivent s'acquitter de cette participation (voir encart dédié).



LES 14 JOURS CALENDAIRES : À ANTICIPER !

Après votre demande d'inscription, vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours calendaires.

- Ce délai commence le lendemain de votre validation d'inscription.
- Passé ce délai, plus aucune rétractation n'est possible.
- La formation sera confirmée à l'issue de ce délai.



PARTICIPATION FINANCIÈRE OBLIGATOIRE CPF

La participation financière obligatoire via CPF est de 150 € depuis le 1^{er} avril 2026.

Ce montant de 150 € est à régler uniquement par carte bancaire lors de la validation définitive sur la plateforme Mon Compte Formation.

Les demandeurs d'emploi sont exonérés de cette participation financière.



DEMANDE D'ABONDEMENT FRANCE TRAVAIL

Vous êtes demandeur d'emploi et votre CPF ne couvre pas la totalité de la formation ?

1. Faites votre demande d'inscription sur Mon Compte Formation.
2. L'ESARP étudie votre demande et vous adresse une proposition : votre dossier passe alors au statut « Devis à valider ».
3. Ouvrez la rubrique « Le financement » de votre dossier.
4. Si vous êtes éligible, Mon Compte Formation affiche : « Vous êtes demandeur d'emploi » et vous propose de demander la prise en charge de votre reste à payer final auprès de France Travail.
5. Cliquez sur « FAIRE UNE DEMANDE » avant de cliquer sur « Valider et payer ».
6. Votre demande est transmise à France Travail. Votre place est réservée par l'organisme pendant l'instruction et France Travail vous répond directement dans votre espace Mon Compte Formation, en principe sous 10 jours ouvrés.
7. Si France Travail accepte l'abondement, l'inscription est automatiquement validée. En cas de refus, vous pouvez régler personnellement le reste à charge ou annuler votre inscription.



Important : ne validez pas définitivement votre inscription et ne payez pas le reste à charge avant d'avoir effectué votre demande d'abondement France Travail.



BESOIN D'AIDE ?

Notre équipe est à votre disposition pour vous accompagner.



secretariat@esarp.pro



01 76 60 16 10



SITE OFFICIEL : <https://www.moncompteformation.gouv.fr>